

UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU LOT

Siège social : 159 rue du Pape Jean XXIII
46000 CAHORS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

GEC CONSEIL

SARL GEC Conseil
6, place Sainte-Catherine – Entrée B
12000 RODEZ
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 8 000 EUROS
RCS Rodez B 418 696 589
N°TVA : FR 16 418 696 589

Inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes Région
de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



UNION DEPARTEMENTALE
DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU LOT

Siège social : 159 rue du Pape Jean XXIII
46000 CAHORS

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- - - - -

A l'assemblée générale de l'Association UDAF DU LOT,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF DU LOT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

GEC CONSEIL

SARL GEC Conseil
6, place Sainte-Catherine - Entrée B
12000 RODEZ
Tél. 05 65 77 11 00
Fax 05 65 77 11 11

SARL au capital de 8 000 EUROS
RCS Rodez B 418 696 589
N°TVA FR 16 418 696 589

Inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes Région
de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuels :

- le paragraphe « Ségur pour tous » en page 16 de l'annexe,
- la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

GEC CONSEIL

SARL GEC Conseil
6, place Sainte-Catherine - Entrée B
12000 RODEZ
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 8 000 EUROS
RCS Rodez B 418 696 589
N°TVA : FR 16 418 696 589

Inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes Région
de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RODEZ, le 18 juin 2026

GEC CONSEIL

SARL GEC Conseil
6, place Sainte-Catherine - Entrée B
12000 RODEZ
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 8 000 EUROS
RCS Rodez B 418 696 589
N°TVA : FR 16 418 696 589

Inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes Région
de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR

SARL GEC CONSEIL
Christophe ALBOUY



UDAF 46

**159 Rue du Pape Jean XXIII
46000 CAHORS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



MIDI CENTRE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

GEC CONSEIL

SARL GEC Conseil
6, place Sainte-Catherine - Entrée B
12000 RODEZ
Tél. 05 65 77 11 00
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 8 000 EUROS
RCS Rodez B 418 696 589
N°TVA FR 16 418 696 589

Inscrite à la Compagnie des
Commissaires aux Comptes Région
de Montpellier

WWW.ALBOUY-CONSULT.FR



	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	20 000		20 000	N/S
Total des charges financières (IV)	20 000		20 000	N/S
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	2 876	2 981	- 105	-3,52
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	-62 435	-14 949	- 47 486	317,65
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		5 590	- 5 590	-100
Reprises sur provisions et dépréciations				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)		5 590	- 5 590	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		3 215	- 3 215	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)		3 215	- 3 215	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		2 375	- 2 375	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	2 522 367	2 414 752	107 615	4,46
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 584 802	2 427 326	157 476	6,49
EXCEDENT OU DEFICIT	-62 435	-12 574	- 49 861	396,54
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales	-75 847	15 296	- 91 143	-595,86
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	47 679	49 356	- 1 677	-3,40
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	47 679	49 356	- 1 677	-3,40

Annexes Associations ANC2022 06

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité :

Au sein d'un réseau d'Unions Départementales des Associations Familiales, l'UDAF du Lot a pour mission d'accompagner toutes les familles lotoises, de la petite enfance au grand âge, sans discrimination, dans le cadre d'une politique familiale globale.

L'UDAF est habilitée :

- à représenter l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics
- à exercer l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles
- à donner son avis aux pouvoirs publics et faire des propositions dans le cadre des intérêts des familles.
- à gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'UDAF 46 a plusieurs activités :

- Pôle institutionnel
- Financement par UNAF en 2 volets (structure et conventions d'objectif)
- Service MJPM (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs)
- DPF (ou MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial))
- Service médiation familiale

- Description des moyens mis en œuvre :

Sur un plan financier :

- La dotation globale de la DDCSPP, de la CAF et du conseil départemental du Lot principalement
- La participation des usagers
- Les fonds spéciaux de l'UNAF
- Diverses subventions

Sur un plan humain, l'association emploie 34.35 ETP

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 306 282.94 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 62 435,08 euros. Il se répartit comme suit :

SERVICE RESULTAT COMPTABLE

MJPM	-70 316.10
MJAGBF	-5 531.12
Médiation Familiale	+9 244.53
Pôle Actions familiales	+4 717.59
Logement	-549.98

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/03/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

ACTIVITE

Les produits d'activité de l'exercice clos le 31/12/2025 sont de 2 499 491 euros contre 2 406 182 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 3.88 %.

L'association présente des déficits sur les 3 derniers exercices. Elle possède un fonds de roulement, qui diminue, mais qui lui permet encore de poursuivre son exploitation sur l'année qui suit. En effet, la situation financière actuelle l'oblige à s'appuyer sur ses fonds propres.

SECUR POUR TOUS

L'association a versé le Ségur pour tous en 2024.

Par simple mail du 14/04/2025, la DDETSP 46 indique que : « lorsque les services MJPM et DPF ont versé le Ségur pour tous dès 2024, le montant doit être inscrit au Compte administratif 2024 en produits (compte de classe 7) et dans un compte de produits à recevoir (classe 4) ».

Malgré le manque d'information et l'incertitude sur ce versement, ce produit à recevoir non acquis à la clôture, avait été comptabilisé pour 72 607 €, dans les comptes annuels, corrélativement aux comptes administratifs MJPM et DFP. Cette créance a fait l'objet d'une dépréciation totale en 2025.

INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE

Des investissements ont été réalisés à hauteur de 17 222 euros et se décomposent de la manière suivante :

- Plomberie : 3 090 euros
- General transmission migration : 5 400 euros
- 5 grands écrans : 3 495 euros
- Avance sur commande EIG : 4 720 euros
- Titres : 457 euros
- Caution : 59 euros

FONDS DES MAJEURS PROTEGES

Dans le cadre de son activité, l'association gère des fonds pour le compte de personnes protégées. Au 31 décembre 2025, le montant géré s'élève à 20 789 837 euros.

EXONERATIONS ZRR

L'exonération ZRR fait bénéficier à la structure d'une économie de charges sociales d'un montant de 30 231 euros.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le détail des provisions pour risques et charges sont décrites plus loin dans l'annexe.

CET

L'association a souscrit à un Compte Epargne Temps pour ses salariés en 2018. 51 jours ont été déposés en 2025.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le Plan Comptable Général 2014-03,
- aux prescriptions du Code du commerce
- au règlement n° 2022-04 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.
- au règlement n° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- au règlement ANC 2022-06 relatif à la modification du plan comptable général.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 04 ans
Constructions	de 10 à 50 ans
Agencement des constructions	de 05 à 15 ans
Installations techniques et matériels	de 04 à 11 ans
Agencement informatique	05 ans
Matériel informatique	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 05 ans
Matériel de bureau	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES:

Une provision relative aux frais à venir des véhicules pris en location par l'association qui s'est engagée à les remettre en état à l'issu des contrats avait été constituée pour 2 000 euros. Elle a été maintenue en 2025.

PROVISION REGLEMENTEES POUR PLUS-VALUE NETTES D'ACTIFS (compte 1486)

En vertu de l'arrêté du 12 novembre 2008, les établissements médico-sociaux sont autorisés à constituer une provision réglementée égale au montant des plus-values réalisées sur les cessions de biens issus de l'actif immobilisé ou de l'actif circulant. Cette provision vise à renforcer le fonds de roulement des établissements.

Elle concerne donc la neutralisation de la plus-value nette d'actifs en 2020, pour la seule partie relatives aux activités ESSMS suite à la vente d'un immeuble détenu à CAHORS.

AFFECTATION DE RESULTAT

Affectation des résultats issus de la gestion contrôlée :

Les résultats en attente d'affectation par les financeurs sont comptabilisés dans le compte 115, ou des subdivisions de celui-ci.

Les affectations sont ensuite réalisées par établissement conformément aux décisions des financeurs. Il peut s'agir de :

- réserves pour investissements;
- réserves de compensation des déficits;
- réserves de compensation des charges d'amortissements;
- réserves de trésorerie;
- reports à nouveau.

Dépenses refusées ou non opposables :

En cas de non prise en charges par le financeur des dépenses présentes dans les comptes administratifs des établissements, celles-ci sont affectées :

- en dépenses refusées si elles ont un caractère définitif (compte 119);
- en dépenses non opposables si cette situation est temporaire (compte 1159)

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner totalement le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

- Application convention collective 3116
- Taux d'actualisation : 3.96 %
- Taux d'évolution des salaires : 1.00 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux charges sociales : 46.36%

La provision retraite portée en compte 152 s'élève ainsi à 204 496 euros.

Contributions volontaires :

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte de résultat pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les contributions volontaires en nature sont composées des :

- Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes)
- Contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en l'état)
- Contributions en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services) :

1. Contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) :

Les heures de bénévolat ont été recensées tout au long de l'exercice. L'Udaf a établi un récapitulatif des heures de bénévolat par bénévole, ce récapitulatif imprimé en deux exemplaires a été signé par le Président de l'Udaf et par le bénévole concerné. Un exemplaire par bénévole est conservé à l'Udaf.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'Udaf sur l'exercice 2025 est de : 2 909.

Conformément aux préconisations de l'Unaf, nous avons valorisé ces heures avec la valeur du SMIC horaire au 01/01/2025, soit : 11.88 euros de l'heure.

Le taux de charges sociales utilisé est celui observé sur l'exercice : 38,00%.

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2025 est de : 47 678.51 euros.

Ce montant, comptabilisé, figure au pied du compte de résultat.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2022-06 entraine un changement de méthode comptable (changement de réglementation) au 01/01/2025 :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel.
- Suppression de la technique du transfert de charges.
- Changement de divers numéros de comptes comptables,
- Modification des modèles d'états financiers.

Comptablement, les principales modifications portent sur la présentation de montants induits par le changement de numéros de comptes comptables et par la suppression de la technique de transferts de charges.

- La provision retraite est comptabilisée dans des comptes 152100 et 152110 en 2025 pour 204 496 €. Sur l'exercice 2024, la provision retraite était comptabilisée dans le compte 153000 et 153100.
- En cas d'incapacité de distinction des frais pédagogiques et des frais de salaires, les remboursements de formation sont reclassés dans le compte 758410 pour un montant de 26 360 €. Sur l'exercice précédent, les remboursements de formation étaient dans un compte 791100. Lorsque la distinction est possible entre les frais pédagogiques et les frais de salaires, le remboursement des frais de salaires sera comptabilisé en moins des comptes de charges de personnels, le reste en 758410.
- Les retenus pour avantages en nature sont enregistrés en 649000 en 2025 pour 5 622 €. Sur l'exercice 2024, les retenues pour avantage en nature étaient comptabilisés dans le compte 791000.

- Les indemnités journalières reçues sont enregistrées en 758880 en 2025 pour 3 742 €. Sur l'exercice 2024, ces indemnités journalières étaient comptabilisées dans le compte 791350.
- Le remboursement sur la subvention PEPS a été enregistré en 758880 en 2025 pour 25 403 €. Sur l'exercice 2024, ces remboursements étaient comptabilisées dans le compte 791800.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des colonnes comparatives 2024, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat. Aussi le bilan et compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés sont présentés séparément ci-dessous :

Bilan association médico-social ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement	2 868	303	2 565	2 756	- 191
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	40 000		40 000	40 000	
Autres immobilisations incorporelles	80 167	79 167	1 000	1 416	- 416
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	266 241	28 925	237 316	237 644	- 328
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	406 727	315 905	90 821	81 062	9 759
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes				8 940	- 8 940
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	23 441		23 441	22 982	459
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	26 893	20 000	6 893	6 834	59
TOTAL (I)	846 336	444 301	402 035	401 634	401
Compte de liaison					
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	50 519	43 892	6 627	9 014	- 2 387
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	262 389		262 389	223 008	39 381
Valeurs mobilières de placement	78 146		78 146	70 931	7 215
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	629 077		629 077	623 832	5 245
Charges constatées d'avance	7 583		7 583	8 758	- 1 175
TOTAL (II)	1 027 715	43 892	983 823	935 544	48 279
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	1 874 050	488 193	1 385 858	1 337 177	48 681

Bilan association médico-social ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	64 052	64 052	
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles	358 426	358 426	
. Réserves pour projet de l'entité	19 873	4 999	14 874
. dont réserves sous gestion propre	19 873	4 999	14 874
. Réserves des activités sociales et médico-sociales	381 609	451 125	- 69 516
. Autres			
Report à nouveau	-95 137	-84 898	- 10 239
. dont report à nouveau sous gestion propre	95 137	84 898	10 239
Report à nouveau activités sociales et médico-sociales	24 279	77 921	- 53 642
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 574	-118 523	105 949
. dont résultat sous gestion propre	-27 871	4 635	- 32 506
. dont résultat des activités sociales et médico-so	15 296	-123 158	135 955
Situation nette (sous total)	740 528	753 102	- 12 574
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	850	1 983	- 1 133
Provisions réglementées	62 633	62 633	
TOTAL (I)	804 010	817 718	- 13 708
Autres fonds propres			
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	31 601	38 214	- 6 613
TOTAL (II)	31 601	38 214	- 6 613
Provisions			
Provisions pour risques	2 000	2 000	
Provisions pour charges	192 369	225 910	- 33 541
TOTAL (III)	194 369	227 910	- 33 541
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	138 759	48 376	90 383
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	192 923	195 153	- 2 230
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	24 196	9 807	14 389
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	355 878	253 336	102 542
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	1 385 858	1 337 177	48 681

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Engagements reçus Legs nets à réaliser · acceptés par les organes statutairement compétents · autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			

Compte de résultat association médico-social ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	1 832	1 823	9	0,49
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico sociales				
. Ventes de prestations de services	3 494	3 176	318	10,01
. dont parrainages				
. dont prestations relatives aux activités sociales et medico-sociales	3 494	3 176	318	10,01
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	384 896	525 353	- 140 457	-26,74
. Contributions des autorités de tarification relatives aux Activités sociales et medico-sociales	1 833 968	1 711 503	122 465	7,16
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	19 647	21 717	- 2 070	-9,53
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	101 919	97 826	4 093	4,18
Utilisations des fonds dédiés	6 613	10 216	- 3 603	-35,27
Autres produits	53 813	51 564	2 249	4,36
Total des produits d'exploitation (I)	2 406 182	2 423 178	- 16 996	-0,70
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	8 605	5 966	2 639	44,23
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	469 526	528 181	- 58 655	-11,11
Aides financières	39 525	35 583	3 942	11,08
Impôts, taxes et versements assimilés	127 139	135 812	- 8 673	-6,39
Salaires et traitements	1 223 724	1 296 770	- 73 046	-5,63
Charges sociales	451 286	453 209	- 1 923	-0,42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	63 482	52 308	11 174	21,36
Dotations aux provisions	19 932	16 785	3 147	18,75
Reports en fonds dédiés		11 639	- 11 639	-100
Autres charges	20 892	11 005	9 887	89,84
Total des charges d'exploitation (II)	2 424 111	2 547 257	- 123 146	-4,83
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-17 930	-124 079	106 149	85,55
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif	522	292	230	78,77
Autres intérêts et produits assimilés	2 458	2 361	97	4,11
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	2 981	2 653	328	12,36

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		14	- 14	-100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)		14	- 14	-100
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 981	2 639	342	12,96
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-14 949	-121 440	106 491	87,69
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 374	9 541	- 6 167	-64,64
Sur opérations en capital	2 215	1 133	1 082	95,50
Reprises sur provisions et transferts de charges				
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)	5 590	10 674	- 5 084	-47,63
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 035	6 667	- 3 632	-54,48
Sur opérations en capital	180		180	N/S
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		1 090	- 1 090	-100
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	3 215	7 757	- 4 542	-58,55
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 375	2 918	- 543	-18,61
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	2 414 752	2 436 505	- 21 753	-0,89
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 427 326	2 555 028	- 127 702	-5,00
EXCEDENT OU DEFICIT	-12 574	-118 523	105 949	89,39
Résultat des activités sociales et médico-sociales	15 296	-123 158	110 361	
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	49 356	47 575	1 781	3,74
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	49 356	47 575	1 781	3,74

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	123 035			123 035
Immobilisations corporelles	672 967	16 705		689 672
Immobilisations financières	50 334	1 517	21 000	30 851
TOTAL	846 336	18 222	21 000	843 558

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement Indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
RUBRIQUES (a)						
Frais d'établissement, de recherche et de développement	1 et 4 ans		303	191		495
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 et 4 ans	Linéaire	79 167			79 167
Immobilisations incorporelles			79 470	191		79 661
Terrains						
Constructions						
sur sol propre						
sur sol d'autrui	10 et 50 ans	Linéaire	27 063	17 509		44 572
Installations générales, agencements	5 et 15 ans	Linéaire	1 862	301		2 163
Installations techniques, matériel, outillages industriels	4 et 11 ans	Linéaire	125 485	2 777		128 262
Autres immobilisations corporelles						
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	1 884	264		2 148
Matériel de bureau et informatique	5 ans	Linéaire	188 536	32 753		221 289
Emballage récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			344 830	53 604		398 434
Immobilisations financières			0	0	0	0
TOTAL			424 301	53 795	0	478 096

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	235	235	
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	9 084	9 084	
Autres créances	201 326	128 719	72 607
Charges constatées d'avance	13 029	13 029	
TOTAL	223 674	151 067	72 607

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	56 015
Autres produits à recevoir	132 645
TOTAL	188 659

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	43 892	72 607	43 892	72 607
Comptes financiers	20 000		20 000	
TOTAL	63 892	72 607	63 892	72 607

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	64 052				64 052
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	759 909			8 447	751 462
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-70 859		175 909	180 036	-74 986
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 574		-62 435	-12 574	-62 435
Dont générosité du public					
Situation nette	740 528		113 474	175 909	678 093
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	850			850	
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	62 633				62 633
Dont générosité du public					
TOTAL	804 011		113 474	176 759	740 726
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs ;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Habitat inclusif	18 399		18 399				
Ressources Numérique	13 202		7 073				6 128
TOTAL	31 601		25 472				6 128

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CAF	Equip mobilier	11 331			11 331
TOTAL		11 331			11 331

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
CAF	Equip mobilier	10 481	850		11 331
TOTAL		10 481	850		11 331

Provisions pour risques et charges

Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Autres provisions pour risques	2 000				2 000
Provisions pour risques	2 000				2 000
Provisions pour pensions obligatoires similaires	192 369	14 210	2 083		204 496
Autres provisions règlementées	62 633				62 633
Provisions pour charges	255 002	14 210	2 083		267 129
Total	257 002	14 210	2 083		269 129

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	130 461	130 461		
Dettes fiscales et sociales	211 633	211 633		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 770	10 770		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	352 864	352 864		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	20 044
Dettes fiscales et sociales	112 891
Autres dettes	10 750
TOTAL	143 684

Annexes Associations ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
UNAF	Fonds spécial	231 948	206 627	25 321		
REGION OCC	Justice	8 121	8 121			
DDSCPP	Logement	2 300	2 300			
Caisse des dépôts	Subv micro-crédits	700	700			
DRJSCS	Subv CGET	41 214	15 500	25 714		
CD, Tribunaux	MASP, ad'hoc	36 645	31 665	4 980		
SIAO	AVDL	630	630			
TOTAL		321 558	265 543	56 015		

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	
Variation de la provision congés payés et CET	-62 435
Reprise résultats et compensations charges d'amortissement	-2 783
Reprise résultats antérieurs	5 419
	4 639
Résultat administratif	-55 160

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	6	1
Non cadres	30	1
TOTAL	36	2

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 11 310 euros.

Transactions avec les contreparties

Les transactions avec les contreparties concernent les refacturations avec l'association FAMILOTOISE pour un montant total de 39 416 € soit :

- Mise à disposition du personnel : 37 573 €
- Refacturations de charges communes : 1 843 €

